



La nature au cœur du développement durable

Accord-Cadre France UICN 2013-2016 :
volet Gouvernance mondiale de la biodiversité



ACCORD CADRE FRANCE-UICN



1- Le contexte de cette composante de l'Accord-Cadre France-UICN

La **biodiversité** (terme qui englobe la diversité et la variabilité des formes de vie sur terre ainsi que des milieux dans lesquels ils se déploient) et les **services écosystémiques** qu'elle sous-tend sont le support de la vie sur terre. C'est aussi le substrat sur lequel s'appuient nos systèmes économiques et nos sociétés. Et pourtant, comme le confirment toutes les études et tous les rapports scientifiques, depuis l'avènement de l'ère industrielle, **nous perdons cette biodiversité à un rythme alarmant**, estimé à au moins cent fois supérieur au rythme naturel d'extinction des espèces qui prévalait auparavant. Il est nécessaire de formuler et mettre en place des politiques conséquentes et des actions plus efficaces sur le terrain afin de désamorcer et si possible arrêter cette grave menace. Chaque pays doit mettre en œuvre des mesures à cet effet, mais le cadre mondial est tout aussi important pour proposer des objectifs communs auxquels doivent contribuer les efforts aux plans national et local. Il est donc important d'améliorer la gouvernance mondiale de la biodiversité.

Mettre la nature au cœur du développement durable, une nouvelle priorité pour la collaboration entre la France et l'UICN

Dans le cadre du volet « gouvernance mondiale de la biodiversité » de l'Accord-Cadre France UICN, la stratégie qui sera mise en place par l'UICN au cours des 4 prochaines années visera à influencer non seulement sur les processus où se discutent les questions liées à la biodiversité comme telle, mais aussi sur les autres opportunités de lier biodiversité et développement, en particulier par une participation active dans le processus de définition des objectifs de développement durable qui s'est mis en place après la conférence « Rio+20 ». L'approche de l'UICN consistera à produire des connaissances scientifiques comme soutien à la prise de décisions mais aussi à appuyer et à accompagner les pays dans la mise en œuvre du Plan Stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique adopté à Nagoya en 2010 par les parties à la Convention sur la Diversité Biologique.

Rencontre à l'occasion d'un atelier sur le partage des bénéfices en Amérique centrale.

© Pernilla Malmer.



LES OBJECTIF D'AÏCHI AUXQUELS CONTRIBUE DIRECTEMENT LE VOLET GOUVERNANCE MONDIALE

Objectif 2

D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

Objectif 5

D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Objectif 16

D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

Objectif 17

D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

Objectif 19

D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

Objectif 20

D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels.

2- Les objectifs communs de la France et de l'UICN

a. Influencer les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

Actuellement, et pendant les deux ou trois années à venir, la communauté internationale se focalise sur une discussion clé : quelles sont les priorités globales dans le domaine du développement durable qui doivent être considérées à l'issue des Objectifs du millénaire pour le développement ? L'UICN participera à ces discussions pour souligner l'importance de la nature dans toutes les activités humaines, économiques et sociales. À cette fin, l'Accord-Cadre ambitionne de :

- nourrir les discussions à travers l'élaboration et la dissémination de **documents d'analyse** pour souligner l'importance des écosystèmes dans les objectifs discutés et la pertinence d'inclure les dispositions déjà adoptées par les gouvernements notamment le Plan Stratégique de la Convention sur la Diversité Biologique;
- établir un **espace de consultation informelle périodique pour les États membres de l'UICN**, où les négociateurs pourront échanger des points de vue pour identifier des positions communes et partager leurs stratégies ; et
- **mobiliser la société civile** à travers le réseau de l'UICN – sans la société civile, les discussions sont insuffisamment nourries et de moindre pertinence pour le citoyen ordinaire. La participation de la société civile, y compris le secteur privé, aide à inscrire la discussion sur un plan plus réel et concret.

b. Aider à la réussite du Plan Stratégique 2011-2020 de la Convention sur la Diversité Biologique

L'adoption du **Plan Stratégique pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi** est une importante réussite de la Convention pour la Diversité Biologique. Il est essentiel maintenant que les gouvernements passent à la phase de mise en œuvre de ces instruments pour réaliser ces objectifs aussi rapidement que possible et s'assurer que les parties à la Convention utilisent ce cadre stratégique comme colonne vertébrale des planifications nationales pour la conservation et les autres secteurs de développement tels que l'agriculture, l'éducation, l'aménagement du territoire, entre autres. L'Accord-Cadre apportera ainsi une aide pour **l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre par les États Membres des plans d'actions nationaux pour la biodiversité**, en partenariat avec des agences de mise en œuvre du Fonds pour l'Environnement Mondial. Cette aide pourra prendre la forme de formations et de renforcements des capacités des principaux acteurs concernés.

Pour aider plus spécifiquement les parties à la Convention sur la Diversité Biologique à interpréter le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation, l'UICN vient de lancer le **Guide explicatif du Protocole de Nagoya** sur l'accès et le partage des avantages. Ici, l'ambition est de soutenir les États membres de l'UICN dans la ratification et la mise en œuvre du Protocole à travers ce guide. Il s'agit notamment d'assurer des retombées pour la conservation et pour le développement en accompagnant la **mise en place d'actions publiques coordonnées**. Le guide aidera aussi à encourager la **coopération transfrontalière** pour l'application du Protocole et la diffusion de l'information sur les droits et responsabilités qui en découlent.



Femmes et enfants Batwa apprenant à appréhender les paysages par le dessin, une méthode pour expliquer les restaurations d'écosystèmes prévus par la Convention sur la Diversité Biologique, Burundi.
© IUCN / Intu Boedihartono.

c. Renforcer les liens entre Science et Politiques Publiques

Mettre la nature au cœur des questions de développement nécessite aussi de réduire le fossé entre les scientifiques de haut niveau et les échelons de prise de décision publique. L'ambition de l'Accord-Cadre est de mobiliser le réseau d'experts de l'UICN, composé de plus de 11.000 membres, pour produire des connaissances fiables suivant trois buts :

- amplifier la production de la **Liste Rouge des Espèces Menacées**, en aidant les pays en voie de développement à se doter de listes et d'indices de suivi nationaux.
- développer les premières **listes rouges des écosystèmes** pour qu'elles soient utilisées dans le cadre des projets de développement. Ces nouvelles listes rouges vont en effet mesurer le risque d'effondrement des milieux naturels, à l'échelle de grands complexes régionaux ; ces informations aideront à prioriser l'aide au développement et à mettre en place des politiques de planification de l'usage des territoires.
- collaborer avec l'**IPBES** (la nouvelle plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques) de manière à assurer la transparence sur ses travaux et son déploiement au niveau régional et national. Si plusieurs pays en développement sont aujourd'hui membres de l'IPBES, ils leur manquent le plus souvent de solides capacités pour participer activement, notamment en matière de valorisation des connaissances ainsi que de mobilisation de leur communauté scientifique. Cette collaboration prévoit de renforcer ces capacités tout en aidant l'IPBES à mener à bien ses travaux.

d. Mobiliser de nouvelles ressources financières pour préserver la biodiversité

Dans la conjoncture actuelle (crise financière, très forts taux de chômage), **mobiliser des ressources pour financer des activités visant à la conservation de la biodiversité reste un défi**. Néanmoins de nombreuses idées innovatrices ont été suggérées, que ce soient des mécanismes d'investissement par le secteur public ou des mécanismes de marché appuyés par des incitations financières. L'Accord-Cadre envisage d'entamer un processus de réflexion coordonné, cohérent et multidisciplinaire pour discuter de ces mécanismes de financements innovants en faveur de la biodiversité, du développement durable et de leurs conséquences en particulier en matière d'emploi.

D'autres **thèmes de travail émergents** comme celui par exemple sur le **cadre de gouvernance** des ressources naturelles pourront être développés au cours de la période de l'Accord-Cadre.



Groupe de femmes réalisant une cartographie de territoire illustrant la mobilisation des connaissances traditionnelles nécessaire au fonctionnement optimal de l'IPBES, région de Mambele, Cameroun.
© IUCN / Intu Boedhihartono.



Groupe de travail sur l'implication de la société civile dans les discussions internationales, Congrès Mondial de la Nature 2012.
© IUCN / Jean-Yves Pirot.

Ci-contre :

Cocons de soie en Asie Centrale : un exemple de services d'approvisionnement en fibres naturelles directement lié à la biodiversité.

© fototrav.

En première page :

Marché flottant de Bangkok, une illustration des services d'approvisionnement pour l'alimentation humaine de la biodiversité cultivée.

© IUCN / B. Riche & G.Davila.

3- Un Accord-Cadre pour mieux mobiliser tous les partenaires

Dans les Accords-Cadres précédents, la France a déjà coopéré avec l'IUCN pour améliorer la gouvernance mondiale de la biodiversité. Avec ce nouvel accord, ce travail prend de l'importance et va impliquer de nouveaux partenaires. Avec le soutien du comité français de l'IUCN, qui promeut l'expertise française dans les discussions internationales, les projets de l'Accord-Cadre vont mobiliser des **chercheurs**, comme au sein de l'IDDRI, du CIRAD ou de la Tour du Valat, des partenaires institutionnels, comme le **réseau diplomatique** français, ou le « Leading Group » (groupe informel de pays travaillant sur les financements innovants dont le secrétariat est hébergé par la France) ou des **ONG** (notamment actives en matière de droit environnemental et de développement durable).

Un effet levier important pour mobiliser des financements :

De nombreux partenaires financiers, autres que les signataires de l'Accord-Cadre contribuent aussi à la mise en œuvre de ces activités comme la Banque Mondiale, le Fonds pour l'Environnement Mondial, Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, des Fondations privées...



UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél +41 22 999 0000
Fax +41 22 999 0002
www.iucn.org/ipbes

Contact : cyriaque.sendashonga@iucn.org



Imprimé par I.G. SOLPRINT, Malaga, Espagne
Conception / réalisation 2013
Fx Bouillon, Cagnes-sur-Mer, France